

 **PROJET DE PARC**
Éolien en mer de Fécamp
en débat du 20 mars au 20 juillet 2013

Le point à l'issue du débat



**Ce débat
est
le vôtre !**

**Informez
vous.**

Participez...

**Donnez
votre
avis !**



Quatre mois de débat public

« Le débat public sur le parc éolien en mer de Fécamp s'est ouvert après une longue concertation et de nombreuses réunions de travail organisées par les élus et le maître d'ouvrage.

Un public attentif, intéressé, en quête d'informations précises a participé aux réunions et est intervenu sur le site Internet.

Le projet suscite, de la part de nombreux intervenants, une réelle adhésion basée sur les retombées attendues pour l'emploi, sur la nécessité reconnue d'une transition énergétique et l'image valorisante d'une énergie renouvelable, et aussi, bien que cela soit moins dit, sur la redistribution de la taxe spéciale sur l'éolien en mer. Cependant, des réticences se sont aussi exprimées notamment à propos de l'incidence sur le paysage ou des effets sur l'environnement et la biodiversité.

La commission rendra compte de façon précise de ce débat. Elle tient ici à remercier tous ceux qui l'ont fait vivre. »

Olivier Guérin, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP) Éolien en mer de Fécamp

Les chiffres du débat*

Les réunions publiques :

1064 participants

Une moyenne de **115**
participants par réunion

Le site Internet :

5 239 visiteurs uniques

9 avis, **19** commentaires

50 questions, **41** réponses

1 contribution, **15** cahiers d'acteur

* Les chiffres correspondent à la période du 20 mars au 8 juillet 2013.



Energies renouvelables : les interrogations du public

par Jean-Paul ESCANDE, membre de la CPDP, médecin et universitaire



La transition énergétique :

Fukushima ayant changé la vision du nucléaire par le grand public, la question de la substitution de certaines centrales par des parcs

éoliens en mer a été souvent posée lors des réunions publiques. La réponse ne peut pas être le fait du maître d'ouvrage.

La question de l'opportunité du projet est à peine posée. L'acceptation globale de la transition énergétique rend compte pour une bonne part du déroulement paisible et courtois du débat même si, lors de certaines réunions, nous avons perçu une relative frilosité quant à la multiplication des projets de ce type.

Les caractéristiques techniques :

seuls quelques rares intervenants mettent en question la réussite technique et la fiabilité des éoliennes. D'une façon générale, le projet bénéficie d'un capital sympathie important et d'une bonne acceptation.

Il y a peu de questions sur la conception, la construction et le transport des fondations gravitaires, des mats et des pales. En ce sens le débat n'a pas suscité de réelles demandes pédagogiques. C'est en revanche autour de la notion de risques associés que le débat tourne pour l'essentiel. Beaucoup d'interrogations concernent la résistance des éoliennes en cas de fortes tempêtes ou de collisions avec un navire de fort tonnage. Les craintes formulées et l'acceptabilité constatée ne sont pas les mêmes pour un acteur engagé dans la protection de la biodiversité qui redoute l'effet des pales sur les oiseaux ou des ondes électromagnétiques sur les mammifères marins, ou pour un riverain craignant que le bruit des machines ne parvienne jusqu'à lui, ou encore un plaisancier craignant la chute et la dérive de pales ou de mats.

Paradoxalement, le problème des risques nés de la technique est vécu de façon plus sereine pour ce qui concerne les éoliennes elles-mêmes que pour ce qui touche au réseau électrique de raccordement qui fait craindre à certains des dommages durables pour le fond marin et ses occupants, sables, graviers, végétaux, animaux...

La question de l'intermittence et des centrales thermiques :

que faire du courant produit lorsque le vent souffle et que les besoins en électricité sont réduits ? Que faire lorsque le vent ne souffle pas et que les besoins en électricité sont au maximum ?

Ces questions ont été abordées à de nombreuses reprises et ce sont les techniciens de RTE qui ont apporté les réponses en expliquant la régulation du courant dont la production est irrégulière.

Il a été expliqué comment le relais devait être pris par des centrales thermiques brûlant à gaz ou au charbon.

Le démantèlement du parc : ce point a été l'objet de très nombreuses interventions, certains exprimant des doutes à ce sujet. Le maître d'ouvrage a expliqué que le démantèlement est partie intégrante du projet et donc déjà financé.

Quant à la date et la technique de démantèlement, le débat a pu rassurer mais n'a pas pu lever toutes les incertitudes et par conséquent répondre à toutes les questions qui ont été posées. Y aura-t-il des raisons de poursuivre l'exploitation au-delà des vingt années de production prévues ?

Une préoccupation majeure concerne les fondations gravitaires : faut-il ou non les conserver en tant qu'acteurs de la biodiversité ? Quels vont être leur rôle par-rapport à la ressource halieutique et notamment leur possible effet récif ?



Un secteur attendu pour l'emploi

par Joëlle Fodor, membre de la CPDP, urbaniste



La CPDP a organisé avec le lycée Guy de Maupassant le 2 avril 2013 un **atelier réservé aux élèves des collèges et lycées fécampois** afin de les informer sur le projet et de leur permettre de prendre part au débat.

Grâce à l'implication des équipes éducatives, les élèves ont préparé leurs questions en amont de la réunion. Cette démarche a permis au maître d'ouvrage de répondre de façon ciblée à leurs préoccupations.

Au total, 75 questions ont été posées pour cet atelier. Elles ont porté sur les caractéristiques du projet, les énergies renouvelables et évidemment, les formations nécessaires pour travailler à la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer.

Lors de la réunion au Havre consacrée au **temps du chantier**, le maître d'ouvrage a rappelé que le projet prévoit la construction par Alstom de quatre usines (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg) et que la filière industrielle doit générer la création de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects en France. Un centre d'ingénierie et de recherche sera créé en région nantaise.

Au Havre, la fabrication des fondations gravitaires mobilisera 600 emplois, tandis que l'assemblage des éoliennes générera 200 emplois pendant le temps du chantier. La maintenance, assurée à Fécamp, représentera une centaine d'emplois pour toute la durée d'exploitation du projet, soit 25 ans.

Des emplois d'insertion seront proposés. Des parcours d'insertion seront mis en œuvre et conjugués à un accompagnement social et professionnel des personnes. Le maître d'ouvrage s'étant engagé sur 5 % des volumes d'heures travaillées dédiés à l'insertion.

Au cours de la réunion, le maître d'ouvrage a précisé qu'il collabore avec une commission emploi/formation pour repérer et préparer les publics. Il s'est également engagé à demander aux sous-traitants d'intégrer une clause sociale d'insertion à leurs marchés.



Les aspects financiers : des précisions demandées

par Alain Capmas, membre de la CPDP, ingénieur-physicien



Les aspects financiers ont fait partie des préoccupations du public. Le montant d'investissement de 2 milliards d'euros annoncé, le coût pour les consommateurs, les retombées économiques régionales font partie des sujets abordés aussi bien lors des réunions publiques, que sur le site Internet ou dans les cahiers d'acteurs.

Les questions sur le montant ont porté sur le mode de financement, la durée de ce financement, le tarif d'achat demandé, le coût des choix techniques (fabricant des éoliennes, support des éoliennes), la part de l'investissement liée aux infrastructures, mais aussi des comparaisons avec des investissements d'amélioration de l'efficacité énergétique. La majeure partie des réponses évitait tout naturellement des éléments confidentiels différenciant le maître d'ouvrage de ses concurrents, et n'a pu de ce fait qu'être indicative ou partielle. La sincérité des réponses n'a pas été mise en doute et le public a exprimé sa compréhension sur ce point.

Les questions sur le coût pour les consommateurs ont porté sur la comparaison des coûts de production d'électricité selon les technologies, sur la participation aux frais d'investissement, sur la CSPE (contribution au service public de l'électricité), sur la TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), sur les avantages éventuels pour les consommateurs régionaux ou locaux. Un cahier d'acteur a proposé que les citoyens deviennent partenaires financiers de ces technologies. Le débat mené parallèlement sur la transition énergétique devait approfondir ces questions.

Les retombées économiques régionales ont été débattues avec des questions sur la taxe spéciale sur les éoliennes en mer qui apportera 7M€/an dont la moitié aux communes avoisinantes. L'usage de cette rente et sa répartition entre communes a été posé, et des propositions réalisées dans les cahiers d'acteurs.

La question de l'emploi, ou plutôt des emplois, pour le temps du chantier et des emplois pérennes a été posée à plusieurs reprises. Le maître d'ouvrage a clairement et précisément répondu aux questions d'emploi et expliqué le type d'activité proposée ainsi que la localisation.



Paysage, Biodiversité et environnement, Pêcheurs et usagers de la mer

par Dominique Planchon, membre de la CPDP, directrice honoraire du Sénat



Ces trois thématiques ont, chacune, fait l'objet d'une réunion publique. Elles ont été traitées également sur le site Internet et dans des cahiers d'acteurs.

Concernant **le paysage**, le public s'est exprimé sur le caractère remarquable de l'espace (fréquentation touristique; classement UNESCO et Grand Site de France) et sa fragilité (trait de côte ; zone Natura 2000). Certains ont dit leur souci de la préservation du spectacle d'un horizon marin vierge, source de méditation, de rêve et d'inspiration des artistes. L'alignement des éoliennes depuis Etretat a été contesté par les communes situées au nord de Fécamp. Des interventions portées sur la

possibilité de minimiser la visibilité (couleur des machines ; plus grand éloignement de la côte), ou d'utiliser des technologies de substitution plus discrètes comme les hydroliennes. Les nuisances sonores et lumineuses ont aussi été évoquées.

Biodiversité et environnement : la perturbation et la dégradation des habitats pour l'avifaune et les mammifères marins, en phase d'exploitation construction et en phase exploitation, ont suscité de nombreux avis et questions. Aussi, les résultats des études d'impacts sur l'environnement qui sont engagées et annoncées par le maître d'ouvrage sont attendues par le public.

Le prélèvement de granulats (préparation du béton et lestage des fondations) et leur rejet en phase de démantèlement ont suscité des interrogations, tout comme les risques d'ensablement et de modification des courants, avec leurs conséquences éventuelles sur le trait de côte. Le public s'est interrogé sur l'effet récif des fondations (préservation/développement de la ressource halieutique) et le maintien éventuel de celles-ci après démantèlement.

Plusieurs intervenants ont demandé que le produit de la taxe spéciale aille à des projets soucieux de qualité environnementale.

Pêcheurs et usagers de la mer : le secteur pêche, très actif à Fécamp, a été profondément impliqué dans la concertation préalable engagée par le maître d'ouvrage. Lors de ce débat public, le représentant des pêcheurs a témoigné des difficultés de recrutement des équipages et d'une crainte de la concurrence des métiers marins de l'éolien en mer. Il a demandé une promotion des métiers liés au secteur et une valorisation de l'enseignement maritime (lycée Anita Conti) sont attendues. Le Comité Régional des Pêches a émis le souhait d'un développement contenu de l'éolien en mer sur le littoral haut-normand pour ne pas nuire à la pêche. Pour ce qui est de la navigation, la prise en compte de la sécurité, notamment en cas de dérive d'un bâtiment en avarie, a aussi été exprimée. Deux questions restent encore en suspens : l'accès au parc et le maintien d'une activité en son sein (pêche et tourisme). En ce domaine, la décision appartient au préfet maritime. Sa réponse dépendra de certaines conditions : protection des câbles ; plateformes d'accueil de naufragés ; amélioration des équipements de surveillance et de communication des CROSS ; système d'arrêt des rotors et d'extinction des balises lumineuses en tant que de besoin...



Trois questions à...

Damien Levecque, coordinateur de projet



Que retenez-vous du débat qui se termine?

D.L. : Ce débat public est un moment fort dans l'élaboration de notre projet. Nous sommes heureux de constater que ce projet intéresse le grand public qui se déplace nombreux à chaque réunion. Nous avons, en particulier, remarqué la curiosité et l'intérêt du public pour les enjeux industriels de ce projet, l'environnement et son insertion dans le territoire. Nous avons observé une mobilisation soutenue du public, souvent venu des communes avoisinantes, mais également la présence d'élus locaux, d'acteurs économiques et d'associations témoignant de l'intérêt d'un public large pour ce projet de territoire.

Quels enseignements en tirez-vous ?

D.L. : Nous avons entendu différents points de vue et nous les prendrons en compte dans le travail qui reste à mener. La volonté du maître d'ouvrage, depuis l'origine du projet en 2007, est de développer un projet de territoire tenant compte des recommandations des acteurs locaux. Notre objectif est de poursuivre cette démarche en intégrant les enseignements du débat public. Nous avons relevé en particulier des attentes sur l'emploi et la formation, sur les usages de la mer, notamment la pêche professionnelle, l'environnement et sur le tourisme et le paysage.

Qu'attendez-vous de la publication, par la CPDP, du compte-rendu du débat ?

D.L. : Ce débat a été organisé avec rigueur et neutralité par la CPDP et nous en sommes reconnaissants. Le compte-rendu et le bilan seront des supports de décision importants pour le maître d'ouvrage qui devra se prononcer sur la suite à donner à son projet. Nous attendons un compte-rendu reflétant les avis, les questions et les préoccupations du public sur ce projet; il sera également un moyen supplémentaire pour le public de prendre connaissance du projet et des échanges intervenus lors des réunions publiques. Si le projet se poursuit, la concertation pourra continuer sur des bases solides, en dialogue avec les habitants.

« Le fait que les réunions soient organisées par thème ont permis d'aborder le projet sous différents angles »

Nathalie Patry, Fécamp

Quelles ont été les motivations qui vous ont amené à poser vos questions sur le site du débat public ?

N.P. : Le désir d'en savoir davantage et de comprendre comment ce projet va se dérouler. Quels en sont les enjeux, les risques, les avantages...

Le débat public touche à sa fin, a-t-il répondu à vos attentes ?

N.P. : Globalement oui. Le fait que les réunions soient organisées par thème ont permis d'aborder le projet sous différents angles et d'en avoir une vue assez exhaustive. Je regrette en revanche que la forme même du débat public limite les échanges (1 question = 1 réponse sans réelle possibilité de poursuivre l'échange) et donc le débat lui-même.

Qu'espérez-vous de la suite donnée au projet à l'issue du débat public ?

N.P. : Que des questions parfois restées sans réponse (études en cours...) trouvent une réponse et puissent à nouveau être débattues de façon publique.

Dans le cas de la poursuite du projet, quelles sont vos souhaits sur les modalités d'information et de participation du public ?

N.P. : Des lettres d'informations (newsletters, bulletin...) éventuellement relayées par Internet, et surtout que le site continue après l'arrêt des réunions du débat public.



Les suites du débat

Les missions de la Commission particulière :

Le débat public a permis à toutes les personnes qui le souhaitent de s'exprimer sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques.

À l'issue du débat, dans un délai de deux mois, un compte-rendu est établi par la Commission particulière du débat public, et le président de la Commission nationale du débat public en dresse le bilan. Ces documents rappellent les conditions d'organisation et de déroulement de débat public, ainsi que les enseignements à en tirer.

Le maître d'ouvrage dispose ensuite de trois mois pour prendre sa décision sur la suite donnée au projet.

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet...

Dans l'hypothèse où le projet est maintenu, le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre l'information et la concertation du public et des différentes parties prenantes, selon des modalités présentées avant la fin du débat public. La concertation et l'information du public se poursuivraient ainsi jusqu'à la réalisation du projet.

Lors de la réunion publique du 25 juin, le maître d'ouvrage a exposé les modalités de concertation du public qu'il souhaite mettre en place en cas de poursuite du projet :

- Information lors des grandes étapes du projet par le biais de réunions publiques prévues d'ici l'enquête publique, ainsi que par des permanences publiques et expositions.
- Participation aux événements locaux (forums de l'emploi, présentations thématiques pour des étudiants et lycéens et événements du territoire).
- Installation d'une maison du projet à Fécamp dès le lancement du chantier.
- Le maître d'ouvrage souhaite développer l'interactivité et le contenu du site Internet du projet avec un espace dédié aux questions et suggestions du public. Les documents et photomontages ainsi que les documents du débat y seraient mis à disposition.
- Une lettre d'information sur le projet serait également diffusée au public intéressé et aux élus concernés.